

Rapport n° : 08 / 04 / 103 / 0246

N° client société distributrice : .....

N° compteur : 690 9230

Index I : A renforcé

Index II : .....

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



Organisme de contrôle a.s.b.l.

## PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE - DE CHANTIER - ~~D'UN RACCORDEMENT PROVISOIRE/DEFINITIF~~ RESIDENTIEL

Type d'inspection : examen de conformité avant mise en service / visite de contrôle  
 suivant : RGIE art. 270 / ~~RGIE art. 270~~ / .....

Complément au rapport n° .....

Type d'installation : Nouvelle / ~~Extension~~ / .....

Type de locaux : DOMESTIQUE

Lieu d'inspection : BATIMENT Rue CHATEAU DE LOTHIER, 23 1470 GENAPPE

Propriété de : ~~.....~~ Rue CHATEAU DE LOTHIER, 23 1470 GENAPPE

Mandant : .....

Installateur : .....

TVA : .....

Inspecteur : DEURE Christian-103

carte ID : F2B 530 602 Délivre à : GENAPPE Date : 22/11/2007

Date d'inspection : 11/04/2008

### DESCRIPTION

Tension de service : 1 x 230 V ~~3 x 230 V~~ / ~~3N 230V~~ Protection max. : 2p 40A Commutateur position : .....

Protection principale : Disj. : 2 renforcés Interrupteur / sectionneur : par salle

Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXVB nombre de conducteurs : 4x diamètre : 10 mm

Câble de raccordement au réseau : type de câble : ~~EXVB~~ nombre de conducteurs : 4x diamètre : 10 mm

Réseau aérien / ~~.....~~ - Fourreau : présent / ~~.....~~ - Plaque d'isolation : présente / ~~.....~~

Electrode de terre : Type : ~~.....~~ / piquets / conducteurs horizontaux Section : 163/56 mm<sup>2</sup> Résistance de dispersion : 11,05 Ω

Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 20 + 1 (R) Résistance d'isolement général : 4,90 MΩ

Interrupteur différentiel : Général : 2p 40A/300mA - RKA-A Supplémentaire : 2p 40A/300mA - RKA-A 225kVA<sup>2</sup>

Description : voir les schémas en annexe

Classement et implantation

Sans sol, Rez, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup>, Plombé

### NOTES

La liaison équipotentielle principale et supplémentaire n'est / ne sont pas encore raccordées.

La salle de bains - le(s) compteur(s) d'eau, - de gaz, - le chauffage central - n'est / ne sont pas encore placés.

### INFRACTIONS

### CONCLUSION

L'installation est conforme / ~~.....~~ aux prescriptions du RGIE.

L'interrupteur différentiel général a été plombé par des scellés au sigle OCB.

Le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été signés pour approbation.

La visite de contrôle prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le : 11/04/2008, ainsi qu'avant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette date.

L'installation ne peut être mise en service / ne peut rester en service qu'à condition de remédier sans délai aux infractions constatées et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

DELIRE Christian

Inspecteur O.C.B.

GSM: 0496/29.00.23 Pour le directeur.

Tél./Fax: 010/24.15.50 l'inspecteur

NOTE AUX ENTREPRENDES : En vertu de l'art. 14 du COMEX, le présent document sera parti à la connaissance de comité RGIE, voir en fin de 1) de conserver ce proces-verbal dans le dossier de l'installation électrique. 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à des personnes, à l'impact direct ou indirectement à la présence d'électricité.

NOTE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES : Conformément au règlement de l'installation électrique, 3) de noter à la connaissance du Maître des Travaux.

NOTE AUX ENTREPRENDES : En vertu de l'art. 14 du COMEX, le présent document sera parti à la connaissance de comité RGIE, voir en fin de 1) de conserver ce proces-verbal dans le dossier de l'installation électrique. 2) de noter dans le dossier toute modification apportée à des personnes, à l'impact direct ou indirectement à la présence d'électricité.